

NATIONS UNIES

# Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

*Documents officiels*

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)

10e séance  
tenue le  
mercredi 26 octobre 1994  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. HUDYMA (Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.4/49/SR.10  
15 mai 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

94-81819 (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (A/49/21, A/49/385, A/49/472)

1. M. HOLOHAN (Irlande) (Rapporteur du Comité de l'information), présentant le rapport du Comité de l'information (A/49/21), dit que celui-ci a décidé une fois de plus par consensus de recommander à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolution intitulés l'un "L'information au service de l'humanité" et l'autre "Politique et action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information". Le projet de résolution A a trait aux questions de coopération dans le domaine de l'information et le projet de résolution B concerne le travail du Département de l'information au cours de l'année suivante dans un certain nombre de secteurs clefs.

2. La principale mission que le projet de résolution B confierait au Département de l'information consisterait à continuer de diffuser des informations au sujet des activités de l'ONU afin de mieux faire connaître les travaux et les buts du système des Nations Unies. A la suite de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, il convient de mettre un terme aux activités d'information de l'ONU visant l'élimination de l'apartheid.

3. Le Bureau du Comité de l'information a été heureux de constater que son travail suscite un intérêt croissant, comme le montrent les nouvelles candidatures. Si elle approuve le projet de décision intitulé "Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information", l'Assemblée générale désignera le Belize, la Croatie, la République tchèque et le Kazakhstan pour faire partie du Comité. Sur la base de consultations qui ont eu lieu au sein du Bureau du Comité élargi de l'information, la délégation irlandaise a proposé de modifier le projet de décision reproduit au paragraphe 62 du document A/49/21 en ajoutant l'Afrique du Sud à la liste des Etats désignés pour faire partie du Comité.

4. En conclusion, M. Holohan dit que les travaux du Comité de l'information et sa coopération avec le Département de l'information ont été caractérisés par une atmosphère de compréhension et d'amitié et il espère que cette année, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation entérinera une fois de plus le consensus dont bénéficient les projets de résolution.

5. Le PRESIDENT suggère que la Commission examine le projet de modification, présenté par le représentant de l'Irlande, au projet de décision reproduit au paragraphe 62 du document A/49/21 lorsqu'elle se prononcera sur toutes les propositions qu'il lui a été demandé d'examiner au titre du point 80 de l'ordre du jour.

6. Il en est ainsi décidé.

7. M. SANBAR (Sous-Secrétaire général à l'information) dit que le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/49/385) donne un aperçu des travaux accomplis par le Département de l'information en application de la résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 de l'Assemblée générale. Bien que le Département de l'information soit officiellement chargé de diffuser l'information concernant les Nations Unies, dans les circonstances

/...

actuelles de forte concurrence des moyens de communication, il doit saisir toutes les occasions de faire mieux connaître le travail et les possibilités des Nations Unies et tous les membres de la communauté des Nations Unies devraient participer à cette activité.

8. Le Secrétaire général a fait observer à plusieurs reprises que le monde est entré dans une étape nouvelle de son histoire. L'époque actuelle se caractérise par la globalisation de plus en plus grande des problèmes qui nécessitent des solutions multilatérales. Dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies apparaît plus que jamais comme le forum mondial chargé de résoudre tout l'éventail de ces problèmes et a besoin d'un appui encore plus grand. Partant du principe de la communauté d'intérêts, le Département de l'information a élargi le cercle de ses partenaires, cherchant à constituer des entreprises communes avec les médias, à intensifier le dialogue avec les institutions scientifiques et à créer des liens plus solides avec un nombre croissant d'organisations non gouvernementales.

9. Le Département de l'information a participé à l'élaboration de stratégies pratiques d'information du public pour la série de conférences internationales chargées de définir les stratégies de développement pour les années à venir. C'est ainsi qu'il a coopéré étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour élaborer le volet relatif à l'information de la récente Conférence internationale sur la population et le développement et travaille actuellement à apporter un appui pratique analogue dans le domaine de l'information aux secrétariats de conférences en participant activement aux travaux des comités directeurs du prochain Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence internationale sur les femmes.

10. Le Département de l'information a établi des relations de coopération extrêmement étroites avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Université des Nations Unies et les commissions économiques régionales. L'objet de cette coopération est l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources disponibles. Le Département de l'information poursuit le même objectif dans ses relations avec d'autres départements du Secrétariat. Sa coopération avec l'UNESCO, qui doit encourager la naissance d'une presse indépendante et pluraliste, a, avec l'assistance d'organisations professionnelles internationales et des médias et avec l'appui matériel des gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, permis au Département de réunir des séminaires en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes. Un séminaire analogue sera organisé par le Département et l'UNESCO pour les pays arabes en 1995.

11. Dans le monde actuel, la rapidité est la source de l'efficacité des médias. Au cours de l'année, le Département s'est engagé dans ce que l'on appelle l'autoroute de l'information et prépare des documents auxquels peuvent avoir accès près de 30 millions d'usagers et, potentiellement, un nombre encore plus

/...

grand de destinataires. En outre, il est possible d'avoir accès aux matériaux d'information du Département sur sept autres réseaux électroniques, tant publics que privés. Le Département continue aussi de mettre au point des services en direct complets à l'intention du public, des médias et des délégations.

12. Les missions de maintien de la paix et les missions humanitaires, de plus en plus nombreuses, ont besoin du soutien de l'opinion internationale et ne peuvent donc réussir que si elles comportent une composante efficace dans le domaine de l'information et de la communication. Il convient d'accorder une attention particulière aux pays qui fournissent des contingents militaires et d'autres ressources et, en même temps, de veiller à ce que la population des pays où les missions de maintien de la paix sont déployées comprennent pleinement ce dont celles-ci sont chargées. Il est donc essentiel qu'un représentant du Département de l'information participe dès le début aux préparatifs de la mission, une stratégie d'information globale étant indispensable au succès de l'opération.

13. Le Département de l'information considère la radiodiffusion comme l'un des vecteurs les plus efficaces des messages de maintien de la paix dans les pays hôtes. La Quatrième Commission et le Comité de l'information à sa seizième session ont préconisé le renforcement du rôle de l'information dans les missions de maintien de la paix. Le Département de l'information appuie une nouvelle stratégie qui lui permettrait de jouer un rôle plus efficace non seulement dans les opérations de maintien de la paix, mais aussi au sujet de tous les autres aspects des travaux de l'Organisation. Cette nouvelle stratégie devrait reposer sur un partenariat entre le Département de l'information et d'autres départements du Secrétariat qui s'occupent des opérations de maintien de la paix, des affaires politiques et humanitaires ainsi que du développement économique et social et tenir compte aussi de ce que le Département de l'information est l'élément central et le mécanisme de coordination des activités d'information au Secrétariat.

14. Les reportages des médias internationaux relatifs à l'ONU étant consacrés presque exclusivement aux opérations de maintien de la paix, une partie importante de l'opinion en est arrivée à la conclusion que le développement n'était pas une activité prioritaire de l'Organisation. Il sera extrêmement difficile au Département de corriger cette perception et de persuader les médias mondiaux que les questions économiques et sociales ne méritent pas moins d'attention que les questions de paix et de sécurité. D'importantes ressources de l'exercice biennal actuel servent au Département à faire mieux connaître le rôle de l'Organisation dans le domaine du développement et à préparer le cycle de conférences internationales. Les questions qui seront examinées par ces conférences sont traitées dans la revue Development Update, dont la publication a commencé cette année.

15. Le Département a mis la dernière main à un ouvrage dont la publication est prévue pour décembre 1994 et qui est consacré aux efforts déployés par l'ONU depuis 1948 pour lutter contre l'apartheid. Le Secrétaire général a rédigé une longue introduction à cet ouvrage dont il a offert un exemplaire préliminaire à M. Nelson Mandela, qui a tenu des propos élogieux à son sujet à une conférence de presse. Cet ouvrage fait partie de la Série livres bleus des Nations Unies, nouvelle collection du Département dont les volumes regrouperont tous les

/...

documents essentiels relatifs à une opération particulière de l'ONU dans les domaines politique ou humanitaire ou en ce qui concerne le développement.

16. Le Département de l'information ne ménage aucun effort pour accroître son crédit professionnel et l'efficacité de son travail et, pour cela, il doit utiliser pleinement ses ressources humaines et les mobiliser afin de les intégrer pleinement au processus. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les services qui s'occupent des finances et du personnel fassent preuve de souplesse, car toutes les composantes du Département doivent répondre immédiatement aux exigences dans le domaine de l'information.

17. Pendant l'année en cours, le Département de l'information a cherché encore davantage à établir des documents d'information dans les deux langues de travail de l'Organisation, l'anglais et le français. Un volume important de documentation a aussi été préparé dans les autres langues officielles, avec l'aide des centres d'information des Nations Unies. En outre, le Département a diffusé de la documentation sur les diverses activités de l'ONU aux populations cibles locales et régionales, dans un aussi grand nombre de langues que possible. C'est ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé "Un agenda pour la paix" a été publié dans 32 langues, moyennant un coût très faible.

18. Il est indispensable de mettre à profit les moyens offerts par les médias en ce qui concerne les questions telles que le développement, le maintien de la paix, la démocratie, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire. Les consultations entre les départements et les institutions sont d'une grande importance pour la formulation par le Département de ses stratégies d'information relatives au cycle de conférences de l'ONU.

19. Des améliorations sont aussi apportées pour améliorer les visites guidées au Siège, qui constituent un moyen unique et efficace de mieux faire connaître le travail de l'ONU. Avec la coopération du Département de l'administration et de la gestion, le Département de l'information espère que les visiteurs pourront voir la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil de tutelle et que les pièces exposées seront renouvelées.

20. Il est plus important que jamais actuellement de fournir des lignes d'orientation aux centres et aux services d'information des Nations Unies pour la conduite de leurs activités. Au cours des cinq années écoulées, le Département a déployé d'importants efforts pour relever le niveau technologique des installations des centres d'information. En 1990, un petit nombre seulement de centres étaient équipés d'ordinateurs et d'imprimantes. Actuellement, tous les centres d'information disposent d'au moins un système d'ordinateurs, ce qui permet d'être en contact permanent avec eux par courrier électronique et grâce au réseau Internet pour la transmission rapide, à bon marché et commode de l'information.

21. Parmi les produits du Département de l'information figurent des émissions de radiodiffusion diffusées en 15 langues à plus de 1 800 émetteurs radio du monde entier. Les publications sont l'un des actifs les plus précieux du Département. Celui-ci en fait actuellement le bilan pour les rendre plus actuelles et plus intéressantes et renforcer leur teneur et pour faire en sorte qu'elles reflètent la diversité et la vitalité des activités de l'ONU dans

/...

toutes les sphères de la vie internationale. Après un retard de plusieurs années, l'Annuaire des Nations Unies est publié en temps voulu depuis 1992. La reprise de la bibliothèque Dag Hammarskjöld a mis à la disposition du Département des ressources précieuses en matière d'information et lui a permis d'élargir l'éventail des services fournis au Secrétariat, aux missions permanentes, aux bibliothèques dépositaires, aux organismes gouvernementaux et aux autres usagers du monde entier.

22. M. KRAUSE (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, ne doute pas que la Commission sera en mesure d'approuver pleinement les résultats de la seizième session du Comité de l'information, qui s'est tenue du 9 au 24 mai 1994. La liberté de la presse et la libre circulation de l'information sont les conditions préalables qui permettront d'atteindre les idéaux auxquels aspire la communauté internationale et qui sont en particulier l'épanouissement de tous les êtres humains ainsi que la démocratie et le progrès dans tous les domaines. L'Union européenne appuie pleinement la Déclaration de Santiago sur le développement des médias et la démocratie en Amérique latine et dans les Caraïbes, adoptée à l'occasion d'un séminaire organisé par l'ONU, l'UNESCO et le PNUD à Santiago, Chili, du 2 au 6 mai 1994. Elle condamne dans les termes les plus vifs toute attaque contre des membres de la presse et rend hommage aux journalistes qui sont morts dans l'accomplissement de leur travail.

23. L'Union européenne approuve les efforts intensifs déployés par le Sous-Secrétaire général pour donner de l'ONU une image encore plus unifiée et renforcer son crédit par les activités du Département de l'information. A ce sujet, elle souligne le rôle important joué par le Comité de l'information et rappelle à l'attention de la Commission le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution B reproduit dans le document A/49/21.

24. L'Union européenne appuie fermement la politique du Secrétaire général qui consiste à intégrer les centres d'information des Nations Unies à d'autres bureaux de l'ONU chaque fois que cela est utile. L'importance et la réputation des différents centres dépendent de la qualité et de l'efficacité de leur travail, particulièrement compte tenu de l'intérêt croissant manifesté par les Etats Membres pour les activités d'information de l'ONU.

25. La diffusion d'informations au sujet des opérations de maintien de la paix de l'ONU est d'une importance capitale pour la communauté internationale. Ceci vaut en particulier pour les pays où les opérations de maintien de la paix sont conduites et pour ceux qui fournissent des contingents. C'est de cette information que dépendent le succès et le crédit des opérations de maintien de la paix dans leur ensemble, succès qui dépend largement de la façon dont la population de ces pays les comprend et les appuie.

26. Des activités de relations publiques doivent aussi être consacrées aux secteurs d'activité de l'ONU qui ont trait aux questions sociales et au développement. L'Union européenne appuie les efforts déployés par le Département de l'information pour rendre suffisamment compte du Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague en mars 1995 ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit avoir lieu à Beijing en septembre 1995.

/...

27. Le développement de l'information concernant l'ONU dans le monde entier est aussi lié à la question de l'accès aux bâtiments du Secrétariat de l'Organisation à New York. La délégation allemande est satisfaite de la réaction du Secrétaire général aux idées présentées par le Comité de l'information concernant l'organisation de visites guidées du bâtiment du Secrétariat; celle-ci a été modifiée pour permettre aux visiteurs de voir à nouveau la salle du Conseil de sécurité, ce qui répond beaucoup mieux à l'intérêt manifesté par des visiteurs de nombreux pays envers les activités de l'ONU. En conclusion, M. Krause note que grâce à l'évolution positive en Afrique du Sud, le Département de l'information a pu réaffecter son personnel et ses moyens financiers dans d'autres directions plus actuelles.

28. M. ZEGHIB (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que l'ère de l'après-guerre froide est marquée par une série de contradictions. D'une part, on assiste à un regain d'hostilité et de violence et, de l'autre, un certain nombre de conflits trouvent une solution et des signes annoncent une nouvelle ère de renaissance de la coopération internationale. Cette étape critique donne à l'Organisation des Nations Unies l'occasion de faire converger ses deux grands domaines d'activité : l'instauration de la sécurité et le développement.

29. Le rôle de l'information au service de la paix mondiale ne saurait être exagéré et il est indispensable que l'ONU puisse rendre précisément et objectivement compte de ses résultats et de ses difficultés à la communauté internationale. Il est indispensable d'accorder une attention suffisante au transfert de l'information et des technologies de la communication, y compris dans l'intérêt de l'ONU, compte tenu des structures existantes et en évitant les doubles emplois. Il serait utile que l'Assemblée générale réserve un examen détaillé à cette question une fois que les gouvernements auront soumis leurs vues au Secrétaire général. M. Zeghib est pleinement favorable à la liberté de l'information et de l'expression et estime qu'une presse qui n'est pas entravée par des restrictions injustifiées a un rôle fondamental à jouer dans le renforcement de la démocratie et de la coexistence pacifique des Etats. Dans le même temps, il souligne que des mesures adéquates doivent être prises pour éliminer les déséquilibres, particulièrement dans les domaines de la technologie et de la formation où des obstacles sont rencontrés par les pays en développement qui essaient de se doter des moyens de fournir des informations et des commentaires sur les événements nationaux, régionaux et mondiaux.

30. Le Département de l'information doit mener à bien un certain nombre de tâches importantes dans le domaine du développement social, entre autres faire connaître deux grands événements prévus pour 1995, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En ce qui concerne le cinquantième anniversaire de l'ONU, le Département de l'information devrait redoubler d'efforts pour mener auprès de l'opinion une campagne qui mette en lumière les objectifs de l'Organisation.

31. Le Département de l'information devrait pouvoir participer de façon essentielle aux opérations de maintien de la paix en mettant au service de celles-ci ses ressources humaines et l'expérience qu'il a accumulée. Des efforts énergiques devraient être déployés précisément à cette fin dans les pays qui accueillent de telles opérations et dans ceux qui fournissent des contingents. A ce sujet, M. Zeghib remercie le Secrétaire général de

/...

l'attention qu'il a accordée aux questions relatives à l'information dans le système des Nations Unies et de l'impulsion qu'il a l'intention d'imprimer aux activités dans ce domaine.

32. De l'avis de la délégation algérienne, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale il est nécessaire d'examiner certains aspects spécifiques des activités du Département de l'information. Le premier a trait aux publications de l'ONU et M. Zeghib rappelle la résolution 47/73 B du 14 décembre 1992 de l'Assemblée générale dans laquelle le Département a été prié de déployer des efforts soutenus pour produire et distribuer en temps voulu les publications dont il est chargé, en particulier la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies, Forum du développement et Afrique relance. En outre, il regrette que les questions relatives au développement économique et social soient marginalisées, alors qu'elles représentent une priorité dans les activités de l'Organisation, tandis qu'une attention accrue est accordée aux questions liées à la paix internationale. Le deuxième aspect a trait aux centres d'information des Nations Unies : le Groupe des 77 est résolument favorable au maintien et au renforcement du réseau des centres d'information et rappelle que, dans sa résolution 47/73 B du 14 décembre 1992, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle du Comité de l'information concernant l'examen préalable de toute proposition d'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies. Troisièmement, le Groupe des 77 est favorable à l'élargissement de la coopération fructueuse entre le Département de l'information et l'UNESCO, particulièrement en ce qui concerne l'application du Programme international pour le développement de la communication. Satisfaite du succès du Séminaire sur le développement des médias et la démocratie en Amérique latine et dans les Caraïbes qui s'est tenu à Santiago, au Chili, du 2 au 6 mai 1994, la délégation algérienne appuie la proposition d'organiser un séminaire régional pour les Etats arabes en 1995.

33. Mme GRAEPP (Chili), appuyant la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77, dit que, comme le Représentant permanent du Chili l'a déjà fait observer, le nouveau rôle que l'ONU doit jouer dans les conditions changeantes actuelles nécessite que l'on élargisse la notion de sécurité pour l'étendre non seulement aux questions militaires et stratégiques et à la question de souveraineté, mais aussi par exemple à la question de la sécurité des personnes, la priorité étant donnée tant au bien-être individuel qu'à celui des collectivités comme conditions préalables à la stabilité politique. Les conférences et les colloques internationaux contribuent fortement à sensibiliser l'opinion dans ce domaine en appelant l'attention sur la nécessité urgente de protéger les droits de l'homme et de garantir l'égalité des femmes et des hommes ainsi que les droits des migrants et des réfugiés, en aidant à résoudre les problèmes démographiques et en mobilisant les efforts internationaux pour éliminer la misère, en créant des possibilités d'emploi, particulièrement pour les jeunes, et en éliminant la violence. A ce sujet, Mme Graepp félicite particulièrement le Département de l'information du travail qu'il a accompli pour tenir l'opinion publique informée des résultats de ces réunions. L'organisation de tables rondes régionales à l'intention de journalistes constitue une initiative utile à cet égard.

34. En mai 1994, le Séminaire sur le développement des médias et la démocratie en Amérique latine et dans les Caraïbes organisé par le Département de

/...



l'information, l'UNESCO et le PNUD s'est tenu à Santiago. Le succès de ce séminaire contribuera à combler les attentes et les espoirs longtemps frustrés par la guerre froide. Des séminaires régionaux analogues ont eu lieu en Afrique en 1991 et en Asie en 1992, et Mme Graepp espère que d'autres seront organisés prochainement dans les pays arabes et en Europe. Les participants au Séminaire de Santiago ont confirmé que la paix, le développement et la démocratie étaient étroitement liés et ont reconnu le rôle important joué par les médias de la région en leur faveur dans le monde entier. Le Séminaire a adopté la Déclaration et le Plan d'action de Santiago reproduits dans le document A/49/472. Au paragraphe 10 de la Déclaration, les participants invitent l'Assemblée générale des Nations Unies à créer un "Prix mondial de la liberté de la presse", qui serait décerné tous les ans pour rendre hommage à des personnes, des organisations ou des institutions ayant grandement contribué à faire progresser la liberté de l'information, quelle que soit la nature du support employé, imprimé ou électronique. La délégation chilienne tient actuellement des consultations avec d'autres délégations afin de rédiger un projet de résolution sur cette question. Mme Graepp espère que l'Assemblée générale adoptera sans retard une résolution appropriée qui permettra à la première cérémonie de remise du prix de se tenir lors du cinquantième anniversaire de l'ONU.

35. Le PRESIDENT suggère que les délégations qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs pour le point examiné le fassent avant 18 heures, le mercredi 26 octobre. En l'absence d'objection, il considérera que les membres de la Commission appuient cette suggestion.

36. Il en est ainsi décidé.

37. Le PRESIDENT suggère que la date limite de présentation des vues écrites concernant les documents A/C.4/49/2 et A/C.4/49/7 soit fixée à 18 heures, le jeudi 27 octobre. En l'absence d'objection, il considérera que les membres de la Commission appuient cette suggestion.

38. Il en est ainsi décidé.

39. Le PRESIDENT rappelle à l'attention des membres de la Commission les documents A/C.4/49/L.5 à 8 et dit que la Commission se prononcera sur les projets de résolution relatifs aux points concernant la décolonisation le vendredi 28 octobre. Un certain nombre de délégations lui ont demandé de procéder de cette manière, mais d'autres l'ont prié de différer les décisions sur ces points. Il invite les délégations intéressées à tenir des consultations afin d'harmoniser leurs positions sur cette question.

40. M. ZAHID (Maroc) regrette que le projet de résolution A/C.4/49/L.5 relatif à la question du Sahara occidental ait été distribué sans consultation préalable entre les auteurs du projet et sa délégation. Malheureusement, le projet de résolution ne reflète pas les vues de sa délégation et vise clairement à détruire le consensus qui s'est établi sur ce sujet au cours des cinq dernières années. Ceci est particulièrement décevant, car l'application du plan de règlement du Sahara occidental avait progressé récemment. M. Zahid demande à la Commission de reporter à une date ultérieure sa décision sur le projet de résolution, prévue pour le vendredi 28 octobre, afin d'éviter toute rupture du

/...

consensus et, à titre de compromis, invite toutes les parties intéressées à participer à la rédaction d'un paragraphe concernant le rapatriement librement consenti des personnes maintenues contre leur volonté dans le camp de Tindouf.

41. M. LAMAMRA (Algérie) dit que sa délégation tient beaucoup à ce que la Commission se prononce sur le projet de résolution A/C.4/49/L.5 à la date convenue précédemment, qui est le vendredi 28 octobre. Dans sa déclaration, l'orateur précédent a mentionné la ville de Tindouf sans préciser qu'elle était située en territoire algérien. Sans aucun doute, le refus du Gouvernement marocain de reconnaître pendant longtemps que Tindouf appartenait à l'Algérie explique pourquoi cet orateur a insinué que le Gouvernement algérien y maintenait des personnes contre leur volonté. Cette affirmation ne correspond pas à la réalité, comme peuvent le confirmer des représentants de diverses organisations non gouvernementales et des médias qui sont beaucoup plus libres d'exercer là leurs activités que sur le territoire occupé illégalement par le Maroc. Le projet de résolution a été examiné longuement avec toutes les délégations intéressées. Les modifications au projet qui ont été distribuées par la délégation marocaine ne sont pas justifiées et vident le projet de résolution de sa substance. Elles n'ont pas reçu le moindre appui. Comme d'autres délégations, la délégation algérienne souhaite naturellement un consensus qui est néanmoins impossible lorsque des exigences inacceptables sont formulées. Il est peu probable que la teneur des modifications proposées par le Maroc change d'ici à vendredi et M. Lamamra propose donc que la Commission n'accepte pas les tactiques dilatoires du Maroc et se prononce sur la question vendredi, comme prévu.

42. M. ZAHID (Maroc) dit que nul n'ignore que Tindouf est une ville algérienne où se trouve un camp de réfugiés. Nul n'ignore non plus que le Maroc a demandé maintes fois que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soit autorisé à se rendre à Tindouf pour se renseigner directement sur les problèmes de la population de ce camp et déterminer si celle-ci souhaite être rapatriée. Néanmoins, il n'y a pas eu de coopération de ce genre. En ce qui concerne le territoire occupé illégalement par le Maroc, l'Ambassadeur du Maroc a déjà dit que son pays n'était pas une puissance coloniale. L'ONU n'a jamais considéré le Maroc comme un pays occupant illégalement ce territoire. Il appartient à la population du Maroc occidental de décider si elle veut continuer à faire partie du Maroc ou devenir indépendante. Les modifications proposées par le Maroc ne dénaturent en rien le projet de résolution. Les deux principales modifications projetées ont trait à la question du dialogue et à sa place dans le projet de résolution ainsi qu'aux problèmes militaires et administratifs rencontrés dans l'application du plan de règlement. M. Zahid regrette que les auteurs du projet n'aient pas examiné ces modifications avec le Maroc. Il renouvelle sa demande que des consultations aient lieu pour qu'une décision puisse être prise par consensus sans qu'un vote soit nécessaire.

43. M. LAMAMRA (Algérie), soulignant que les auteurs du projet de résolution A/C.4/49/L.5 ont essayé de tenir compte de toutes les propositions constructives, juge inadmissible que la Commission retarde sa décision sur le projet. En ce qui concerne les réfugiés de Tindouf, il dit que l'accord pertinent a été signé avec le HCR et que le Secrétaire général s'est rendu dans la région plusieurs fois. Au lieu d'apporter la preuve de sa bonne volonté, le Maroc empêche l'instauration de la paix et de l'harmonie dans la région.

/...

L'Algérie est convaincue que la question du Sahara occidental sera réglée par un authentique référendum et non pas par la parodie de consultations que l'une des parties semble avoir l'intention de tenir. En ce qui concerne la référence à un Etat colonial, M. Lamamra n'avait songé qu'à l'occupation illégale du Sahara occidental et l'allégation du Maroc relative à une question tout à fait différente prouve que ce pays n'est pas disposé à faire progresser cette question vers une solution.

44. Le PRESIDENT dit que le débat général sur les questions de décolonisation est achevé.

45. M. ABDERAHMAN (Egypte) propose que la possibilité soit donnée au Président de tenir des consultations avec les parties intéressées en vue d'un consensus et de faire rapport sur les résultats de ses consultations à la séance du lendemain matin.

46. M. ZAHID (Maroc), faisant allusion aux personnes détenues à Tindouf contre leur volonté, dit qu'il n'avait pas voulu parler de l'Algérie. En ce qui concerne les autres questions soulevées par le représentant de l'Algérie, particulièrement celle d'un référendum, le Maroc a entièrement confiance dans l'ONU et dans son Secrétaire général.

47. Le PRESIDENT, répondant aux propositions faites par les deux orateurs précédents, dit qu'il est disposé à tenir des consultations avec les parties intéressées et à faire rapport sur leurs résultats à la séance du lendemain matin.

La séance est levée à 12 h 30.